

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT  
SUR LES ETATS FINANCIERS  
EXERCICE COMPTABLE 2010**

Le 17 août 2011

Au Conseil de la  
**Banque Centrale du Congo**  
**“BCC”**  
Kinshasa/Gombe

**PricewaterhouseCoopers sprl**  
Immeuble MIDEMA  
13, avenue Mongala  
B.P. 10195 Kinshasa 1, R.D.C.  
Téléphone (243) 998396271 /  
999309900 / 999309901 / 810372645  
Fax (243) 812616010

**RAPPORT DE L’AUDITEUR INDEPENDANT  
SUR LES ETATS FINANCIERS  
EXERCICE COMPTABLE 2010**

1. Nous avons examiné les états financiers, exprimés en Francs Congolais, de la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2010. Ces états financiers comprennent le bilan, le tableau de formation du résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d’autres notes explicatives.
2. La Direction est responsable de l’établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d’un contrôle interne relatif à l’établissement et la présentation sincère d’états financiers ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs; le choix et l’application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d’estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d’Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d’éthique et de planifier et de réaliser l’audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d’anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l’auditeur, de même que l’évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l’auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l’entité relatif à l’établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Nos procédures de vérification de l'exactitude de la réévaluation des immobilisations nous ont permis de constater que le coefficient de réévaluation de 1,22 appliqué à la clôture de l'exercice 2008 en lieu et place de 1,28 était erroné. L'application d'un coefficient de réévaluation erroné a entraîné une sous-estimation des immobilisations et de la plus-value de réévaluation au 31 décembre 2010 de CDF 5.292 millions et de la dotation aux amortissements évaluée a CDF 343 millions.
5. Les états financiers de la Banque Centrale du Congo comprennent au 31 décembre 2010 un montant de CDF 720 millions de divers stocks de matières consommables dont l'existence physique n'a pas été corroborée avec les inventaires physiques organisés par la Banque. Ces stocks enregistrés comme étant stocks à assainir constituent des non-valeurs à extourner.
6. A notre avis, à l'exception des faits exposés aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque Centrale du Congo ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie au 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo.



Le 17 août 2011

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« B.C.C. »

**BILANS AUX 31 DECEMBRE 2010 ET 2009**  
(Exprimés en millions de CDF)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Avoirs et créances en OR		-	-
Avoirs et créances en ME	3	699 465	357 377
Titres en me		<u>20</u>	<u>43</u>
<b>Total Avoirs et créances en OR et ME hors DTS</b>		<b><u>699 485</u></b>	<b><u>357 420</u></b>
Avoirs et créances en DTS auprès du FMI	4	<u>495 319</u>	<u>550 944</u>
<b>Avoirs et créances en DTS</b>		<b><u>495 319</u></b>	<b><u>550 944</u></b>
Concours en MN aux établissements de crédit	5	<u>3 934</u>	<u>63 091</u>
<b>Avoirs et créances en MN</b>		<b><u>3 934</u></b>	<b><u>63 091</u></b>
Immobilisations	6	117 830	110 464
Avoirs et créances divers	7	4 688	103 457
Régularisation et suspens	8	23 541	17 162
Autres actifs divers	9	<u>1 030 318</u>	<u>972 333</u>
<b>Autres actifs</b>		<b><u>1 176 377</u></b>	<b><u>1 203 416</u></b>
<b>Total actif</b>		<b><u>2 375 115</u></b>	<b><u>2 174 871</u></b>
<b><u>COMPTES HORS-BILAN (ACTIF)</u></b>			
Engagements hors bilan actif	20	<u>2 114 101</u>	<u>1 424 568</u>

Les notes 1 à 40 font partie intégrante de ces états financiers.

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« B.C.C. »

**BILANS AUX 31 DECEMBRE 2010 ET 2009**  
(Exprimés en millions de CDF)

<b><u>PASSIF</u></b>	<b><u>Notes</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>	<b><u>31/12/2009</u></b>
Billets et pièces en circulation	10	510 071	394 659
Dépôts en MN des résidents	11	761 978	190 018
Dépôts en MN des non-résidents		82	83
Reprises des liquidités	12	<u>135 582</u>	<u>56 728</u>
<b>Engagements en MN</b>		<b><u>1 407 713</u></b>	<b><u>641 488</u></b>
Engagements en ME hors DTS	13	<u>8 836</u>	<u>7 304</u>
<b>Engagements en OR et ME hors DTS</b>		<b><u>8 836</u></b>	<b><u>7 304</u></b>
Engagements en DTS envers le FMI	14	1 010 670	1 439 630
Engagements en DTS envers les autres IFNR	15	<u>10 892</u>	<u>16 461</u>
<b>Engagements en DTS</b>		<b><u>1 021 562</u></b>	<b><u>1 456 091</u></b>
Engagements divers	16	4 054	10 020
Régularisations et suspens	17	5 226	1 880
Autres passifs divers		<u>76</u>	<u>39</u>
<b>Autres passifs</b>		<b><u>9 356</u></b>	<b><u>11 939</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	18	<b><u>31 570</u></b>	<b><u>4 677</u></b>
<b>Fonds propres</b>	19	<b><u>119 864</u></b>	<b><u>109 862</u></b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>(223 786)</u></b>	<b><u>(56 490)</u></b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>2 375 115</u></b>	<b><u>2 174 871</u></b>
 <b><u>COMPTES HORS-BILAN (PASSIF)</u></b>			
Engagements hors bilan passif	20	<u>2 114 101</u>	<u>1 424 568</u>

Les notes 1 à 40 font partie intégrante de ces états financiers.

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« B.C.C. »

**TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT DES EXERCICES**  
**CLOS AUX 31 DECEMBRE 2010 ET 2009**  
(Exprimés en millions de CDF)

	<u>Notes</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Produits d'exploitation monétaire	21	44 290	33 626
Charges d'exploitation monétaire	22	<u>(71 217)</u>	<u>(66 384)</u>
<b>MARGE D'EXPLOITATION MONETAIRE</b>		<b>(26 927)</b>	<b>(32 758)</b>
Produits d'exploitation bancaire	23	56 876	52 701
Charges d'exploitation bancaire	24	<u>(12 987)</u>	<u>(11 907)</u>
<b>MARGE D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>43 889</b>	<b>40 794</b>
Matières et fournitures consommées	25	(9 093)	6 628
Services consommés	26	<u>(33 326)</u>	<u>(23 444)</u>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>		<b>(25 457)</b>	<b>(22 036)</b>
Produits divers	27	3 252	5 166
Reprises sur provisions exigibles	28	4 684	3 762
Charges diverses	29	<u>(21 058)</u>	<u>(14 357)</u>
Charges de personnel	30	<u>(49 869)</u>	<u>(36 665)</u>
Dotation aux provisions exigibles	31	<u>(31 570)</u>	<u>(4 677)</u>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(120 018)</b>	<b>(68 807)</b>
Reprises sur amortissements et provisions non exigibles		260	2 609
Dotation aux amortissement et provisions non exigibles	32	<u>(108 128)</u>	<u>(16 067)</u>
<b>RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION</b>		<b>(227 886)</b>	<b>(82 265)</b>
Produits exceptionnels et hors-exploitation	33	10 202	31 105
Charges exceptionnels et hors-exploitation	34	<u>(6 102)</u>	<u>(5 330)</u>
<b>RESULTAT EXCPETIONNEL ET HORS-EXPLOITATION</b>		<b><u>4 100</u></b>	<b><u>25 775</u></b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE A AFFECTER</b>		<b>(223 786)</b>	<b>(56 490)</b>

Les notes 1 à 40 font partie intégrante de ces états financiers.

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« **B.C.C.** »

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**  
**CLOS AUX 31 DECEMBRE 2010 ET 2009**  
(Exprimés en millions de CDF)

	<u>Notes</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Résultat de l'exercice		(223 786)	(56 490)
Ecart de conversion	9	(711)	(208 614)
<b>Résultat ajusté</b>		<b>(224 497)</b>	<b>(265 104)</b>
Eléments à exclure			
Dotations aux provisions exigibles	31	31 570	4 677
Dotations aux amortissements et provisions non exigibles	32	108 128	7 350
Assainissement des immobilisations	6	1 328	-
Reprise amortissements et provisions	28	(4 677)	(3 762)
Régularisations des immobilisations	6	(331)	1 504
Production immobilisée		224	-
Mali de caisse		268	-
Excédent de caisse		(201)	-
Régularisations		(89)	-
Charges sur exercices antérieurs	34	3 374	-
Sous-total des éléments à exclure		<u>139 594</u>	<u>9 769</u>
		<b>(84 903)</b>	<b>(255 335)</b>
<u>Variation des éléments à court terme</u>			
Variations des actifs à court terme	35	150 721	(32 524)
Variations des passifs à court terme	36	649 762	143 317
<b>Variation du BFR</b>		<b>800 483</b>	<b>110 793</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités Opérationnelles</b>		<b>715 580</b>	<b>(144 542)</b>
<b><u>Investissements</u></b>			
Acquisitions	6	(8 377)	(8 743)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(8 377)</b>	<b>(8 743)</b>
<b><u>Financement</u></b>			
<u>Encaissements</u>			
Billets en circulation	10	115 412	74 385
Accroissement engagements LT		-	1 025 745
S/Total Encaissements		<u>115 412</u>	<u>1 100 130</u>
Décaissements			
Remboursement des engagements	37	(55 433)	(93 204)
Variation des engagements en DTS (LT)		(434 529)	-
S/Total Décaissements		<u>(489 962)</u>	<u>(93 204)</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(374 550)</b>	<b>1 006 926</b>
Ecart de conversion sur Engagements en DTS et Titres	38	(46 190)	-
<b>Flux de trésorerie total de l'exercice</b>		<b>(286 463)</b>	<b>(853 641)</b>
Trésorerie début de période		908 364	54 723
Régularisation trésorerie en début de période		(43)	-
<b>Trésorerie fin de période</b>		<b>1 194 784</b>	<b>908 364</b>

Les notes 1 à 40 font partie intégrante de ces états financiers.

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**  
« B.C.C. »

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**AU 31 DECEMBRE 2010**

**1. CADRE JURIDIQUE**

**1.1. Statut juridique**

La Banque Centrale du Congo est une institution de droit public, dotée de la personnalité juridique. Elle est régie par les dispositions de la loi n°005/2002 du 07 mai 2002, relative à la constitution et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo. Il ressort de cette loi les dispositions reprises dans les sections 1.2 à 1.8.

**1.2. Capital de la banque**

Le capital de la Banque Centrale du Congo est détenu en totalité par l'Etat congolais. Une loi fixe la hauteur du capital ainsi que les modalités de son augmentation ou de sa diminution (article 5).

**1.3. Objet et missions légales**

Selon l'article 6 de la Loi précitée, la Banque Centrale du Congo accomplit toutes les missions de banque centrale notamment :

- assurer la stabilité du niveau général des prix ;
- assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale ;
- détenir et gérer les réserves officielles de la République ;
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement ;
- élaborer la réglementation et contrôler les établissements de crédit, les institutions de micro finances et les autres intermédiaires financiers ;
- édicter les normes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères ;
- participer à la négociation de tout accord international conclu par la République Démocratique du Congo comportant des modalités de paiement et en assurer l'exécution, conformément aux modalités déterminées entre la Banque et le Ministère ayant les Finances dans ses attributions ;
- promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

La Banque Centrale du Congo est seule habilitée sur le territoire national à émettre des billets et pièces de monnaie ayant cours légal en République Démocratique du Congo.

La Banque peut également être chargée, avec l'accord de l'Etat, d'autres missions d'intérêt public, compatibles avec sa mission principale (article 7).

#### **1.4. Activités et opérations autorisées par la loi**

Afin d'atteindre ses objectifs et assurer ses missions, la Banque selon les articles 8 et 9 peut :

- intervenir sur le marché des capitaux, en achetant et en vendant ferme, en prêtant ou en empruntant des créances et des titres négociables ;
- effectuer des opérations de crédit avec des établissements de crédit et d'autres intervenants des marchés monétaires ou des capitaux ;
- émettre et racheter ses propres titres d'emprunts ;
- prendre en dépôt des titres et métaux précieux ;
- effectuer des opérations de placement et de gestion financière de ses avoirs ;
- obtenir du crédit à l'étranger et à cette fin consentir des garanties ;
- ouvrir en ces livres les comptes pour le trésor public, les banques centrales étrangères, les établissements de crédit nationaux et étrangers, les organismes financiers internationaux et les organisations internationales ;
- fournir et recevoir les moyens de paiement et les crédits requis pour l'exécution des accords internationaux.

#### **1.5. Opérations non autorisées par la loi**

L'article 16 interdit à la Banque Centrale du Congo de :

- poser des actes de commerce qui ne ressortent pas de son objet social ;
- acquérir des participations dans les sociétés commerciales ;
- accepter les parts des sociétés commerciales comme garanties ;
- accorder des prêts et avances non couverts par une garantie ;
- garantir les dettes et engagements de l'état, des entités administratives et des entreprises ou organismes publics ;
- acquérir des biens immobiliers qui ne sont pas destinés aux besoins de son exploitation.

#### **1.6. Structure d'organisation**

Le Conseil de la Banque présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale est l'organe suprême qui a les pouvoirs les plus étendus pour concevoir, orienter la politique de la Banque et en contrôler la gestion (article 18). Le contrôle des opérations financières de la Banque est exercé par un Collège de trois Commissaires aux Comptes nommés par le Président de la République pour un mandat de deux ans renouvelable une fois (articles 35 et 36).

En dehors du Siège de Kinshasa et du Bureau de représentation de Bruxelles, la Banque comprend 10 Directions provinciales, 20 Agences autonomes et 07 Agences mandataires.

Au 31 décembre 2010, la Banque Centrale employait 1.776 personnes, contre 1.828 au 31 décembre 2009.

#### **1.7. Régime fiscal**

Conformément à ses statuts, la Banque Centrale du Congo (BCC) est exemptée de tous les impôts et taxes.

### **1.8. Rapports avec les pouvoirs publics**

La Banque Centrale du Congo remplit les fonctions de banquier de l'Etat et de conseil du Gouvernement en matière économique, monétaire et financière. Elle remplit également la fonction de caissier de l'Etat, conformément à une convention conclue avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions. La Banque peut remplir les fonctions de caissier des entités administratives décentralisées et des organismes publics, en application des conventions spéciales conclues entre la Banque, d'une part et les entités et organismes publics, d'autre part.

A ce titre la Banque :

- accepte et effectue les paiements pour compte de l'Etat ;
- administre tout compte spécial de l'Etat en accord avec les ministères intéressés ;
- assure le service de la dette publique ;
- achète, vend, décaisse, transfère, perçoit ou détient pour compte de l'Etat tous chèques, lettres de change, valeurs mobilières et autres valeurs ;
- perçoit le produit, en principal ou intérêt, résultant de la vente de toute valeur pour compte de l'Etat en sa qualité de détenteur des valeurs.

Cependant, conformément à l'article 57 de la Loi n°005/2002, il est interdit à la Banque d'accorder des avances ou tout autre type de crédit à l'Etat, à ses subdivisions administratives et aux organismes ou entreprises publiques. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque des instruments de leur dette est également interdite.

## **2. RESUME DES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES, PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION**

### **2.1. Dispositions légales sur les états financiers**

L'exercice financier de la Banque Centrale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil de la Banque approuve chaque année, le 15 décembre au plus tard, sur proposition du Gouverneur un état de prévisions des dépenses et des recettes de l'exercice suivant.

Dans les 3 mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier, le Conseil fait établir après inventaire, l'état d'exécution du budget, le tableau de formation de résultat et un rapport d'activités de la Banque.

L'inventaire, le bilan, le tableau de formation de résultat et le rapport du Conseil sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, au plus tard le 15 avril de l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent.

Les mêmes documents sont transmis, accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes, au Gouvernement, au plus tard le 30 juin de la même année.

## **2.2. Principales méthodes comptables et règles d'évaluation**

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation adoptées par la Banque sont les suivantes :

### **a. Immobilisations corporelles et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont généralement valorisées à leur coût direct d'acquisition, diminué des amortissements calculés selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie estimée comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée de vie</u>
Immeubles	10 à 40 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Véhicules particuliers	2 à 5 ans
Véhicules utilitaires	2 à 4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	4 à 10 ans

Le seuil de capitalisation défini par la Banque Centrale du Congo pour l'enregistrement des immobilisations corporelles dans ses livres est l'équivalent en Franc Congolais de Dollar américain 500 (USD 500).

Les valeurs brutes et les amortissements cumulés au 31 décembre de chaque année sont réévalués, conformément à l'Ordonnance-loi n°89-017 du 18 février 1989 portant réévaluation annuelle de l'actif immobilisé des entreprises, telle que modifiée et complétée à ce jour par l'Arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/1998 du 13 avril 1998, qui autorise la réévaluation des actifs immobilisés sur base des coefficients officiels fixés par Arrêté ministériel.

### **b. Constatation des produits et charges de l'exercice**

Les revenus de la Banque Centrale du Congo proviennent principalement des intérêts et commissions sur les crédits et sur les placements des avoirs en monnaies étrangères.

Les revenus des intérêts et commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice comptable, pour redressement, dans les comptes de régularisations. Les principales charges de la Banque sont constituées des intérêts, des commissions et des frais généraux. Les intérêts et les commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice dans les comptes de régularisation.

### **c. Réserves générales et réserves spéciales**

Selon l'article n° 50 de la Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque, à chaque exercice financier, 60% des bénéfices nets sont versés au compte des réserves générales et le solde, crédité au compte général du Trésor.

Dès que le compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital, et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués comme suit : 20% au compte de réserves spéciales et 80% au compte général du Trésor.

L'Etat prend en charge les pertes nettes subies par la Banque si, à un moment quelconque, le compte de la réserve générale et le compte de réserves spéciales sont épuisés.

d. Provisions pour engagements départs en retraite

Le statut des agents de la Banque accorde au personnel lors du départ en retraite, une indemnité de fin de carrière et une pension complémentaire de retraite, calculées sur base de l'ancienneté et du dernier salaire.

A la fin de chaque exercice, une provision pour engagements départ en retraite est constituée pour le personnel et calculée sur base de l'ancienneté des agents programmés à la retraite dans un plan à court terme.

Cette provision est reprise lors du paiement effectif.

e. Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées dans les livres de la Banque en CDF au taux du jour de la transaction.

Les avoirs, les créances et les dettes en monnaies étrangères, sont convertis au cours de change indicatif publié par la Banque et résultant du marché interbancaire en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les bénéfices et pertes résultant de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque (en or et en monnaies étrangères) à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou des monnaies étrangères, sont exclus du tableau de formation de résultat.

Les pertes dont question ci-dessus sont à charge de l'Etat. Quant aux bénéfices, ils seront inscrits à un compte spécial dit « compte de réévaluation » et affecté à l'amortissement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque. Il ne pourra en être disposé autrement que par un accord spécial entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

f. Provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle

Les provisions pour créances irrécouvrables ainsi que les provisions extraordinaires sont fixées par le Conseil de la Banque.

g. Emissions monétaires

Les émissions monétaires sont considérées comme des dettes de la Banque vis-à-vis des agents économiques détenteurs de la monnaie nationale. Les bénéfices résultant du retrait de la circulation des billets de banque sont affectés sur accord du Ministre ayant les finances dans ses attributions, à la reconstitution du stock de signes monétaires.

h. Engagements hors-bilan

Les obligations reçues ou données par la Banque ou par l'Etat, pour lesquelles la mise à la disposition (livraison) des biens de l'engagement (fonds, devises, titres ou services) est différée ou conditionnée par la réalisation d'un événement ultérieur, sont comptabilisées dans les engagements hors-bilan sans effet sur la situation nette.

i. Engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC

Les engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC versés dans les comptes de la BCC sont comptabilisés, d'une part au bilan pour les versements reçus et les paiements de la BCC aux bénéficiaires, et d'autre part, en hors-bilan pour les versements reçus et les remboursements de la RDC, le cas échéant.

j. Taux de change

Les taux de change du Franc Congolais par rapport aux principales devises sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
USD	915,1295	902,6572
EURO	1 202,0453	1 291,9953
DTS	1 402,3902	1 409,9415

### 3. AVOIRS ET CREANCES EN MONNAIES ETRANGERES

Les avoirs et les créances en monnaies étrangères se présentent comme suit :

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Encaisse monnaies étrangères	(a)	15 344	15 871
Disponibilité à vue en ME correspondants étrangers	(b)	<u>680 609</u>	<u>334 307</u>
<b>Sous-total Avoirs et créances à vue en ME sur les NR</b>		<b><u>695 953</u></b>	<b><u>350 178</u></b>
Provisions versées crédocs à change couvert		— -	<u>595</u>
<b>Sous-total Avoirs et créances à court terme en ME sur les NR</b>		<b>— -</b>	<b><u>595</u></b>
Disponibilité à vue en ME correspondants locaux	(c)	<u>3 512</u>	<u>6 604</u>
<b>Sous-total Avoirs et créances en ME sur les résidents</b>		<b><u>3 512</u></b>	<b><u>6604</u></b>
		<b><u>699 465</u></b>	<b><u>357 377</u></b>

(a) Encaisses en monnaies étrangères

Au 31 décembre 2010, les encaisses en devises se détaillent de la manière suivante :

	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V en CDF</u>
Caisse USD	13 703 365,00	12 540
Caisse Euro	2 120 305,47	2 549
Caisse CAD	8 890,00	8
Caisse GBP	10,00	-
Caisse CHF	2 990,00	3
Caisse XAF	133 313 000,00	244
Caisse ZAR	770,00	— -
		<b><u>15 344</u></b>

Le détail des encaisses en monnaies étrangères par caisse au 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

<u>Description</u>	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V CDF en millions</u>
Caisse siège/USD	8 607 003,00	7 877
Caisse siège/EUR	2 036 705,00	2 448
Caisse siège/CAD	8 890,00	8
Caisse siège/GBP	10,00	-
Caisse siège/CHF	2 990,00	3
Caisse siège/XAF	133 313 000,00	244
Caisse siège/ZAR	770,00	-
Caisse Lubumbashi/USD	3 446 618,00	3 154
Caisse Lubumbashi/EUR	74 010,00	89
Caisse Bandundu/USD	27 520,00	25
Caisse Beni/USD	16 883,00	15
Caisse Bukavu/USD	144 157,00	132
Caisse Bunia/USD	110 372,00	101
Caisse Butembo/USD	19 579,00	18
Caisse BRB/EUR	9 590,47	12
Caisse Goma/USD	759 609,00	695
Caisse Ilebo/USD	7 100,00	6
Caisse Isiro/USD	71 284,00	65
Caisse Kananga/USD	49 940,00	46
Caisse Buta/USD	2 939,00	3
Caisse Kalemie/USD	191 975,00	176
Caisse Kikwit/USD	4 855,00	4
Caisse Kindu/USD	68 052,00	62
Caisse Kisangani/USD	23 255,00	21
Caisse Kongolo/USD	58,00	-
Caisse Matadi/USD	66 514,00	61
Caisse Mbandaka/USD	44 350,00	41
Caisse Mbuji-Mayi/USD	12 030,00	11
Caisse Tshikapa/USD	28 623,00	26
Caisse Uvira/USD	649,00	1
		<u>15 344</u>

(b) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants étrangers

Au 31 décembre 2010, cette rubrique s'analyse de la manière ci-après :

<u>Correspondants</u>	<u>CAD</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>Cours</u>	<u>CV CDF en millions</u>
Banque de France EUR			791 598,20	1 202,0453	952
BRI 2D USD/Cpte ORD préavis 2	- 387 729 562,64		-	915,1295	354 823
BRI 2D IBRD/USD	- 90 790 152,15		-	915,1295	83 085
BRI 2D BAD/USD	- 5 048 498,82		-	915,1295	4 620
BRI PPTE en USD	- 419 510,28		-	915,1295	384
BRI FMI en USD	- 5 005 992,83		-	915,1295	4 581
BRI Bale 2D Euro/compte	-	-	58 492 598,52	1 202,0453	70 311
EURO 2D FRPC Bri Bale	-	-	17 765 904,81	1 202,0453	21 355
Fortis compte ORDIN USD	- 2 983 976,58		-	915,1295	2 731
Fortis compte ORDIN EUR	-	-	2 243 945,99	1 202,0453	2 697
Fortis-Carte de crédit EUR	-	-	480 123,94	1 202,0453	577
Fortis BRB/Bxlles en EUR	-	-	23 194,60	1 202,4530	28
Crédit Suisse Zurich en USD	- 2 127 454,00		-	915,1295	1 947
Crédit Suisse cash cover USD	- 140 303 819,55		-	915,1295	128 396
BNB compte ordinaire EUR	-	-	24 118,43	1 202,0453	29
BNB/BXL dédommagement EUR	-	-	163 397,80	1 202,0453	196
BNB/BXL compte 15 Euro	-	-	13 827,08	1 202,0453	17
BNB/BXL compte P 16 Euro	-	-	3 162 171,81	1 202,0453	3 801
BNB/BXL vente rapport EUR	-	-	3 576,81	1 202,0453	4
BNB/BXL compte P 10 en Euro	-	-	15 022,35	1 202,0453	18
BNB/BXL compte P 11 en Euro	-	-	19 798,74	1 202,0453	24
BNB/BXL compte P 13 en Euro	-	-	2 229,63	1 202,0453	3
BNB/BXL en EUR	-	-	7 899,46	1 202,0453	9
Bank of Canada CAD	<u>23 046.79</u>	-	-	914,5924	<u>21</u>
	<u>23 046.79</u>	<u>634 408 967</u>	<u>83 209 408</u>		<u>680 609</u>

(c) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants locaux

Les disponibilités à vue en monnaies étrangères auprès des correspondants locaux se ventilent comme suit :

<u>Correspondants</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>C/V CDF en millions</u>
Banque Commerciale du Congo USD	1 221 262	-	1 118
RawBank/USD	2 572 074	-	2 354
Banque Commerciale du Congo EUR	-	21 793	26
RawBank Revisitation contrats miniers USD	740	-	1
RawBank/EUR	-	10 954	13
Banque Congolaise en USD	9 327 556	-	8 536
Provision Banque Congolaise	<u>(9 327 556)</u>	-	<u>(8 536)</u>
	<u>3 794 075</u>	<u>32 747</u>	<u>3 512</u>

#### 4. AVOIRS ET CREANCES EN DTS AUPRES DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Avoirs à vue en droits de tirage spéciaux auprès du FMI (a)	495 319	550 944
Position dans la tranche de réserve (b)	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>495 319</u>	<u>550 944</u>

##### (a) Avoirs à vue en DTS auprès du Fonds Monétaire International

Au 31 décembre 2010, le solde des avoirs en DTS<sup>1</sup> de la République Démocratique du Congo auprès du FMI s'élève à DTS 353.196.402.

La variation constatée au cours de l'année 2010 résulte des mouvements ci-après :

	<u>Montant DTS</u> DTS	<u>C/V CDF</u> en millions
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	390 756 384	550 944
Intérêts payés sur allocations cumulatives nettes	(1 379 310)	(1 926)
Intérêts trimestriels sur les avoirs en DTS	1 010 352	415
Frais de gestion annuels du « Département DTS »	(4 168)	(5)
Remboursement prêt FRPC	(37 130 944)	(49 716)
Intérêt semestriels prêt FRPC	(55 912)	(75)
Différence de change	<u>-</u>	<u>(4 318)</u>
Solde au 31 décembre 2010	<u>353 196 402</u>	<u>495 319</u>

##### (b) La tranche de réserve

Au 31 décembre 2010, la tranche de réserve de la République Démocratique du Congo présente un solde nul détaillé de la manière suivante :

	<u>Montant</u> DTS	<u>C/V CDF</u> en millions
FMI quote-part (souscription)	533 000 000	747 474
Moins : Avoirs du FMI dans la monnaie du pays sur le compte n° 1 et le compte tiers	<u>533 000 000</u>	<u>747 474</u>
Position dans la tranche de réserve	<u>-</u>	<u>-</u>

La tranche de réserve est la partie de la souscription que le pays verse au FMI sous forme d'actifs de réserves (25% du quota versé en DTS ou en devises jugées acceptables par le FMI).

La position dans la tranche de réserve fait partie des réserves extérieures d'un pays. Elle est immédiatement disponible dès lors que le pays a un besoin d'équilibre de la balance des paiements.

<sup>1</sup> Les DTS sont des actifs de réserve créés ex-nihilo par le Fonds Monétaire International et que celui-ci alloue à ses membres en proportion de leurs quotes-parts afin de répondre à un besoin mondial à long terme visant à compléter les actifs de réserve existant.  
Un pays peut se servir des DTS pour obtenir des devises d'autres pays et pour effectuer des paiements internationaux y compris au FMI.  
Les DTS sont utilisés dans les opérations entre autorités monétaires officielles. Ces avoirs subissent des mouvements à la suite de l'encaissement et du paiement d'intérêts et commissions ainsi qu'en raison d'opérations avec d'autres pays et avec le Fonds Monétaire International.

## 5. CONCOURS EN MONNAIE NATIONALE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Prêts à court terme	16 006	39 500
Facilités permanentes	25 361	1 591
Prêts spéciaux à MT aux banques	22 000	22 000
Provisions pour dépréciation créances	(59 433)	-
	<u>3 934</u>	<u>63 091</u>

Il représente le concours de la Banque Centrale en monnaie nationale en faveur des établissements de crédit au travers des guichets de refinancement et autres prêts accordés aux banques.

La progression de l'encours des facilités permanentes correspond essentiellement au recours systématique de la Banque Congolaise au guichet de refinancement suite à ses difficultés de trésorerie. Ainsi, la Banque Centrale a été contrainte, en tant que garante de la stabilité du système bancaire et financier, d'assurer la bonne fin des opérations en chambre de compensation en autorisant la Banque Congolaise à se présenter de façon récurrente sur ce guichet.

Au 31 décembre 2010, les provisions pour dépréciation des créances comprennent les soldes dus par la Banque Congolaise sur les prêts à court terme (CDF 16.006 millions), les facilités permanentes (CDF 21.427 millions) et les prêts spéciaux (CDF 22.000 millions).

## 6. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la Banque se répartissent de la manière ci-dessous en millions de CDF :

	<u>Immeubles et terrains</u>	<u>Matériel roulant</u>	<u>Matériel et Mobilier</u>	<u>Equipement informatique</u>	<u>Autres matériels</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>Dépenses d'investissement à régulariser</u>	<u>Total</u>
<u>Valeurs brutes</u>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	83 099	4 776	17 261	19 615	38 632	357	1 573	165 313
Acquisitions	-	311	2 343	681	1 574	2 268	1 200	8 377
Cessions	-	(582)	-	(2 569)	(49)	-	-	(3 200)
Transferts	-	26	283	-	1 178	(1)	(1 486)	-
Régularisations	-	(1)	-	16	336	-	(13)	338
Réévaluation 2010	<u>8 309</u>	<u>432</u>	<u>1 551</u>	<u>1 558</u>	<u>4 229</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>16 079</u>
Au 31 décembre 2010	<u>91 408</u>	<u>4 962</u>	<u>21 438</u>	<u>19 301</u>	<u>45 900</u>	<u>2 624</u>	<u>1 274</u>	<u>186 907</u>
<u>Amortissements cumulés</u>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	13 288	4 317	6 130	11 885	19 230	-	-	54 850
Dotations	2 019	217	1 714	2 388	3 652	-	-	9 990
Cessions	-	(582)	-	(1 281)	(9)	-	-	(1 872)
Régularisations	(1)	(6)	-	-	-	-	-	(7)
Réévaluation 2010	<u>1 531</u>	<u>400</u>	<u>774</u>	<u>1 137</u>	<u>2 274</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 116</u>
Au 31 décembre 2010	<u>16 837</u>	<u>4 346</u>	<u>8 618</u>	<u>14 129</u>	<u>25 147</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>69 077</u>
<u>Valeurs nettes</u>								
Au 31 décembre 2010	<u>74 571</u>	<u>616</u>	<u>12 820</u>	<u>5 172</u>	<u>20 753</u>	<u>2 624</u>	<u>1 274</u>	<u>117 830</u>
Au 31 décembre 2009	<u>69 811</u>	<u>459</u>	<u>11 131</u>	<u>7 730</u>	<u>19 402</u>	<u>355</u>	<u>1 573</u>	<u>110 463</u>

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire. Leur valeur a été réévaluée conformément à l'Arrêté ministériel n°008/CAB/MIN/FINANCES/2011 du 17 février 2011 fixant les coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos au 31 décembre 2010.

La rubrique « Immeubles et Terrains » comprend trois immeubles, à savoir KIN 5 (Boulevard du 30 juin/Kinshasa/Gombe), KIN 6 (Palais de Marbre/Kinshasa/Ngaliema) et KIN 62 (44/Av. Abbé Kahozi/Kinshasa/Kintambo) qui n'avaient pas fait l'objet de l'expertise de 2004 ayant servi de base à la réévaluation technico-économique.

A ce jour, ces immeubles sont enregistrés à leur valeur comptable qui n'est pas significative. L'immeuble KIN 5 fait l'objet d'un contrat de location et les démarches sont en cours pour son expertise.

## 7. AVOIRS ET CREANCES DIVERS

Ce poste se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<i><u>Avoirs et créances divers en MN</u></i>		
Compte général du Trésor public	-	101 114
Avances s/rémunération	4	8
Contentieux personnel	(a) 154	231
Débours à récupérer	14	6
Prêts à un an au personnel	728	456
Prêts à MT en MN au personnel	1 406	1 195
Prêts à LT au personnel en MN	133	51
Garanties à LT MN versées aux banques agréées	3	3
Garanties à LT MN versées aux entreprises publiques & semi-publiques	1	-
Garanties à LT MN versées aux particuliers	<u>7</u>	<u>-</u>
<i>Sous-total</i>	<u>2 450</u>	<u>103 064</u>
<i><u>Avoirs et créances divers en ME</u></i>		
Frs ordinaires/correspondants étrangers en ME	-	4
Frs ordinaires/ordinaires autres non-résidents ME	(b) 1 877	-
Garanties à LT en ME versées aux non-résidents	(c) <u>361</u>	<u>389</u>
<i>Sous-total</i>	<u>2 238</u>	<u>393</u>
	<u>4 688</u>	<u>103 457</u>

### (a) Contentieux personnel

Ce poste est essentiellement constitué d'un manquant de caisse à l'agence de Gbadolite d'un montant de CDF 2.399.707.000 qui a été totalement provisionné sur base de la décision de la Haute Direction.

(b) Fournisseurs ordinaires autres non résidents en monnaies étrangères

Ce poste représente la créance détenue sur le fournisseur Giesecke & Devrient consécutive aux avances sur commandes des signes monétaires.

(c) Garantie à long terme en monnaies étrangères versées aux non-résidents

Ce poste comprend un montant de EUR 300.947,92 des garanties versées par la Banque Centrale du Congo auprès de l'ex Fortis Bank en vue de couvrir des paiements effectués sur les cartes de crédit émises par cette banque.

## 8. REGULARISATIONS ET SUSPENS D'ACTIF

Cette rubrique se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir (a)	302	235
Opérations comptabilisées d'avance (b)	459	-
Abonnements payés et comptabilisés d'avance	<u>-</u>	<u>18</u>
<i>Sous-total Produits à recevoir</i>	<u>761</u>	<u>253</u>
Suspens débiteurs Etat	-	1 000
Suspens débiteurs comptes courants	6	184
Opérations débitrices en attente (c)	<u>7 023</u>	<u>442</u>
<i>Sous-total Opérations en attente en MN</i>	<u>7 029</u>	<u>1 626</u>
Opérations en attente en ME	<u>1</u>	<u>661</u>
<i>Sous-total Opérations en attente en ME</i>	<u>1</u>	<u>661</u>
Retraits des fonds en MN à justifier	<u>741</u>	<u>866</u>
<i>Sous-total Débiteurs divers</i>	<u>741</u>	<u>866</u>
Stocks matières et fournitures (d)	14 962	13 442
Stocks achetés à céder	<u>-</u>	<u>314</u>
<i>Sous-total Stocks</i>	<u>14 962</u>	<u>13 756</u>
Correspondants hors-siège	<u>47</u>	<u>-</u>
<i>Sous-total Correspondants hors-siège</i>	<u>47</u>	<u>-</u>
<i>Comptes d'attente débiteurs</i>	<u>22 780</u>	<u>16 909</u>
	<u>23 541</u>	<u>17 162</u>

a) Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir

Ce poste comprend des intérêts trimestriels (de novembre et décembre 2010) à recevoir sur les avoirs en DTS auprès du Fonds Monétaire International de DTS 215.305. L'échéance de ces intérêts trimestriels est janvier 2011.

b) Charges comptabilisées d'avance

Ce poste est composé des intérêts comptabilisés d'avance sur les billets de trésorerie.

c) Opérations débitrices en attente

Ce poste comprend essentiellement les éléments ci-dessous :

- un montant de USD 3.500.000 (CDF 3.202.953.250) d'approvisionnement à la Banque de Règlements Internationaux passé par le compte en monnaies étrangères de la Banque Centrale ouvert dans les livres de la Banque Commerciale du Congo ;
- un montant de USD 1.170.604 (CDF 1.066.222.175) représentant le double paiement de la cotisation de la République Démocratique du Congo à l'Union Africaine. Ce double paiement ayant été reconnu par l'Union Africaine, la Banque Centrale du Congo a résolu de procéder à des retenues sur les cotisations de l'année 2011 ;
- un montant de CDF 1.997.095.385 représentant les cantonnements sur divers litiges qui opposent la Banque Centrale du Congo à des tiers.

d) Stocks matières et fournitures

Les stocks des matières et fournitures se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Billets de banque	5 598	2 773
Matières premières billets signes monétaires	2 609	3 375
Imprimés de sécurité produits	1 002	984
Fournitures diverses	914	461
Pièces de rechange	894	1 161
Médicaments	752	517
Imprimés ordinaires	551	41
Fournitures de production	275	1 026
Matières consommables	288	786
Autres	<u>2 079</u>	<u>2 318</u>
	<u>14 962</u>	<u>13 442</u>

## 9. AUTRES ACTIFS DIVERS

Cette rubrique se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Résultat d'exploitation exercices antérieurs	(a) 99 417	42 926
Clients non bancaires ordinaires en MN	2 240	1 613
Débours à récupérer banques en liquidation	1 567	1 250
Créance titrisée	(b) 532 061	532 061
Ecart de conversion	(c) 395 008	394 297
Chèques et OP en ME à l'encaissement	-	186
Débours à récupérer - Coopec en liquidation	<u>25</u>	<u>-</u>
	<u>1 030 318</u>	<u>972 333</u>

### a) Résultat d'exploitation des exercices antérieurs

Ce poste est constitué comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Perte de l'exercice 2005	14 027	14 027
Perte de l'exercice 2006	23 506	23 506
Bénéfice de l'exercice 2007	(32 026)	(32 026)
Perte de l'exercice 2008	37 419	37 419
Perte de l'exercice 2009	<u>56 491</u>	<u>-</u>
	<u>99 417</u>	<u>42 926</u>

L'article 52 de la Loi n°005/2002 prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciale sont épuisés.

Par ailleurs, l'article 50 stipule que « dès que le solde du compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués à raison de 20% au compte de réserve spéciale et 80% au Compte Général du Trésor ».

Toutefois, en attendant une harmonisation avec le Trésor, les résultats des exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 ont été portés dans le compte « propriétaire Etat » reclassé dans la rubrique des autres actifs divers.

### b) Créance titrisée

La créance titrisée est constituée des pertes cumulées jusqu'en 2004 de CDF 432.046 millions et des différences de conversion nettes de la même période de CDF 100.014 millions. Cette créance est enregistrée conformément à l'autorisation du Ministre des Finances par sa lettre N°0676/CAB/MIN/FINANCES/2006 du 18 avril 2006.

Il est noté qu'à la date du 10 février 2011, conformément à la Convention sur la recapitalisation de la Banque Centrale du Congo, le Gouvernement a émis en faveur de cette dernière, un Billet à Ordre d'une valeur de CDF 1.025 milliards pour prendre en charge le montant de CDF 532.061 millions de la créance titrisée, des résultats et différences de conversion nettes pour des exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 dont les comptes ont été certifiés.

c) Ecart de conversion

Conformément à l'article 51 de la loi n° 005/2002 du 07 mars 2002, les bénéfices et les pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères, sont exclus du compte annuel du tableau de formation des résultats.

Ces bénéfices et pertes sont portés dans le compte « Ecart de conversion » au bilan.

En effet selon cette loi, les pertes indiquées ci-dessus sont à charge de l'Etat.

Les ajustements se rapportant aux différences de conversion dégagées par les avoirs et les engagements en monnaies étrangères suite aux variations des cours de change demeurent dans ce compte d'attente jusqu'à leur prise en charge par l'Etat.

**TABLEAU SUR LA VARIATION DE L'ECART DE CONVERSION AU 31/12/2010**

Libellé/devise	CHF	XAF	GBP	ZAR	DTS	USD	CAD	EUR	CDF
Position de change	(4 674,41)	133 507 795,00	10,00	770,00	(641 975 051,34)	239 959 259,19	31 936,79	102 804 445,88	
l'ouverture (a)									
Position de change à la	(4 674,41)	133 238 795,00	10,00	770,00	(375 247 708,33)	674 774 261,42	31 936,79	82 463 865,38	
clôture (b)									
Variation position de change (c) = (b) - (a)	-	(269 000,00)	-	-	266 727 343,01	434 815 002,23	-	(20 340 580,50)	
Taux de change à l'ouverture (a')	869,44	1,97	1 434,75	122,03	1 409,94	902,6572	857,44	1 292,00	
Taux de change moyen de l'année (b')	915,92	1,90	1 421,65	129,72	1 406,17	908,8934	886,02	1 247,02	
Taux de change à la clôture (c')	962,41	1,83	1 408,55	137,42	1 402,39	915,1295	914,59	1 202,05	
C/V CDF position de change à l'ouverture	(4 064 110)	262 956 953	14 347	93 963	(905 147 266 849)	216 600 953 015	27 383 910	132 822 860 896	
(1) = (a) * (a')									
C/V CDF variation position de change	-	(511 382)	-	-	375 062 881 002	395 200 464 007	-	(25 365 116 797)	
(2) = (c) * (b')									
C/V CDF position de change à la clôture	(4 498 684)	(244 160 092)	14 085	105 811	(526 243 708 734)	617 505 832 466	29 209 145	99 125 301 800	
(3) = (b) *(c')									
<b>ECART DE CONVERSION</b>	<b>(434 574)</b>	<b>(18 285 479)</b>	<b>(262)</b>	<b>11 848</b>	<b>3 840 677 113</b>	<b>5 704 415 444</b>	<b>1 825 235</b>	<b>(8 332 442 299)</b>	<b>1 195 767 026</b>
(4) = (3) - (1) -(2)									
<b>STOCK DECEMBRE 2009</b>									<b>394 296 710 281</b>
<b>STOCK DECEMBRE 2010</b>									<b>395 008 211 853</b>
<b>FLUX NAVISION</b>									<b>711 501 573</b>
<b>ECART</b>									<b>484 265 454</b>

## 10. BILLETS EN CIRCULATION

Les billets en circulation représentent la masse monétaire mise en circulation par la Banque Centrale du Congo en sa qualité d'Institut d'émission.

Son solde au 31 décembre 2010 est justifié de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>
Billets en circulation au 31 décembre 2009	394 659
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2009	93 573
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2010	(132 717)
Emission monétaire en 2010	179 065
Destruction monétaire de 2010	<u>(24 509)</u>
	<u>510 071</u>

## 11. DEPOTS EN MONNAIE NATIONALE DES RESIDENTS

Cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôts des banques agréées	(a) 98 826	69 595
Dépôts des autres institutions financières	<u>484</u>	<u>116</u>
<i>Sous-total Dépôts en MN des établissements de crédit</i>	<u>99 310</u>	<u>69 711</u>
Comptes de l'Etat	(b) 457 902	25 767
Comptes des pouvoirs publics	(c) 203 103	91 186
Fonds de contrepartie	46	46
Entités administratives décentralisées	229	862
Dépôts des entreprises publiques et semi-publiques	(d) 1 357	2 407
Dépôts du secteur privé	<u>31</u>	<u>39</u>
<i>Sous-total Autres dépôts en MN des résidents</i>	<u>662 668</u>	<u>120 307</u>
	<u>761 978</u>	<u>190 018</u>

(a) Les dépôts des banques agréées comprennent les comptes disponibles et indisponibles des banques ouverts dans les livres de la Banque Centrale du Congo et se présente de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes courant disponibles	16 544	11 429
Comptes de réserves obligatoires	<u>82 282</u>	<u>58 166</u>
	<u>98 826</u>	<u>69 595</u>

(b) Comptes de l'Etat

Les comptes de l'Etat comprennent le compte général du Trésor et les comptes des ordonnateurs délégués.

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Compte général du Trésor	451 983	-
Comptes des ordonnateurs délégués	<u>5 919</u>	<u>25 767</u>
	<u>457 902</u>	<u>25 767</u>

Le compte général du Trésor est constitué des comptes individuels en comptabilité auxiliaire dont la répartition au 31 décembre 2010 est reprise ci-dessous :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
CC000152	Dépenses urgentes	(15 791)
CC000227	Fonds de contrepartie Pas de porte chinois	-
CC000235	Contrepartie PUAICF/Avance initiale	353
CC000452	Pas de porte METALKOL	22 682
CC000522	Transfert de l'allègement FMI	421 399
CC00011000001	Compte général du Trésor	<u>23 340</u>
		<u>451 983</u>

(c) Comptes des pouvoirs publics

Au 31 décembre 2010, les comptes des pouvoirs publics se détaillent comme suit :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
CC000058	PURUS Composante Education	230
CC000191	Contre Partie PUAICF/A Importation	13 340
CC000205	FDS Contre Partie PUAICF/B.A.D.	2 416
CC000333	Appui Budget Union Européenne	100 156
CC000347	Recette/Participation OKIMO	36 991
CC000488	Bonus Révision Contrat TKFM	24 208
CC000527	Gazodic Gulf Oil Muanda	17 835
CC000511	Pas de Porte Conv JV SODIMICO	7 316
	Autres	<u>611</u>
		<u>203 103</u>

(d) Dépôts des entreprises publiques et semi-publiques

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue des organismes publics dans les différentes provinces de la République Démocratique du Congo dont notamment l'Institut National de Sécurité Sociale (CDF 500), la Société Nationale d'Electricité (CDF 243 millions), l'Office des routes (CDF 211 millions) et la Regideso (CDF 195 millions).

## 12. REPRISE DES LIQUIDITES

Ce poste renseigne sur les engagements de la Banque Centrale découlant de la souscription par les banques commerciales des billets de trésorerie émis dans le cadre de la politique monétaire.

A fin 2010, cet instrument a permis de stériliser la liquidité à hauteur de CDF 135.582 millions contre CDF 56.728 millions au 31 décembre 2009.

## 13. ENGAGEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES HORS DTS

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Lori en ME des pouvoirs publics	20	20
Lori en Me des entreprises publiques et semi-publiques	a) <u>4 599</u>	<u>28</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les résidents</i>	<u>4 619</u>	<u>48</u>
Lori en ME des autres institutions non-résidents	335	490
Lori en ME des organismes internat. et autres non-résidents	<u>20</u>	<u>20</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les non-résidents</i>	<u>355</u>	<u>510</u>
Emprunts à terme en ME auprès des banques agréées	-	2 595
<i>Sous-total des engagements à C/T en ME envers les résidents</i>	<u>-</u>	<u>2 595</u>
Provisions reçues crédoc change couvert prêts spéciaux	b) <u>3 862</u>	<u>4 151</u>
<i>Sous-total Engagements à C/T en ME envers les non-résidents</i>	<u>3 862</u>	<u>4 151</u>
	<u>8 836</u>	<u>7 304</u>

### a) Lori en monnaies étrangères des entreprises publiques et semi-publiques

Ces engagements se ventilent de la manière suivante :

	<u>Devise</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2010</u> C/V CDF	<u>31/12/2009</u> C/V CDF
Compagnie Maritime du Congo	USD	1	1	-	-
Société Nationale d'Electricité	USD	19 868	19 868	18	18
Commissariat général à l'énergie atomique	USD	14	14	-	-
Société Nationale d'Assurance	USD	667	667	-	-
Relance MIBA	USD	5 000 000	-	4 576	-
Société Nationale d'Assurance	EUR	130	130	-	-
Micro finance DSIF	USD	4 190	11 086	<u>5</u>	<u>10</u>
Total				<u>4 599</u>	<u>28</u>

La relance MIBA de USD 5.000.000 représente le premier décaissement effectué par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo sur un montant total prévu de USD 20 millions dans le cadre de la relance des activités de la MIBA.

b) Provisions reçues crédits documentaires à change couvert - prêts spéciaux

Ce poste comprend les différentes provisions reçues en EUR pour la couverture des crédits documentaires à change des prêts spéciaux belges, et se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
	EUR	EUR	C/V CDF	C/V CDF
Gécamines P.10	15 022	15 022	18	19
Réhabilitation Kilo Moto	19 799	19 799	23	26
ONATRA P.13	2 230	2 230	4	3
SNCC P.15	525 520	525 520	631	679
SNEL P.15	515 726	515 726	620	666
Projet Likasi	13 827	13 827	16	18
OCPT P.15	2 107 095	2 107 095	2 533	2 722
Regideso P.15	<u>13 831</u>	<u>13 831</u>	<u>17</u>	<u>18</u>
	<u>3 213 050</u>	<u>3 213 050</u>	<u>3 862</u>	<u>4 151</u>

**14. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL**

Cette rubrique comprend les engagements en DTS de la Banque Centrale du Congo vis-à-vis du Fonds Monétaire International constitués des allocations cumulatives et de l'encours du prêt Facilité pour Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Elle se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
	DTS	DTS	CDF	CDF
Allocations cumulatives nettes	510 856 857	510 856 857	716 421	720 278
Prêt FRPC	209 819 907	510 199 665	<u>294 249</u>	<u>719 352</u>
			<u>1 010 670</u>	<u>1 439 630</u>

## 15. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES NON RESIDENTES

Cette rubrique comprend les arriérés de paiement dans le cadre des accords de paiement à la Chambre de compensation des Etats d'Afrique Centrale et l'arrangement monétaire des banques centrales de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.

Au 31 décembre 2010, cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u> DTS	<u>31/12/2009</u> DTS	<u>31/12/2010</u> CDF	<u>31/12/2009</u> CDF
BEAC	3 907 567	7 815 134	5 480	11 019
Banque Nationale du RWANDA	908 973	908 973	1 275	1 282
Banque de la République du BURUNDI	2 950 523	2 950 523	<u>4 137</u>	<u>4 160</u>
			<u>10 892</u>	<u>16 461</u>

La variation constatée dans le compte des engagements vis-à-vis de la BEAC s'explique par des apurements mensuels de DTS 325.630,50 conformément au quatrième avenant au protocole d'accord du 26 octobre 1993.

En attendant la mise en place d'un mécanisme de règlement, les arriérés des paiements des soldes de compensation dus par la Banque Centrale du Congo aux banques partenaires dans le cadre de l'arrangement monétaire C.E.P.G.L. demeurent inchangés au 31 décembre 2010.

## 16. ENGAGEMENTS DIVERS

Au 31 décembre 2010, cette rubrique se décompose de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunérations dues au personnel	96	21
Rentes dues au personnel passif	<u>12</u>	<u>6</u>
<i>Sous-total Engagements divers en MN   envers le personnel</i>	<u>108</u>	<u>27</u>
Ordres permanents de transfert	4	2
Cautionnements du personnel	<u>-</u>	<u>51</u>
<i>Sous-total engagements envers le personnel à C/T</i>	<u>4</u>	<u>53</u>
Intérêts sur BTR	<u>824</u>	<u>939</u>
<i>Sous-total engagements envers   les banques agréées</i>	<u>824</u>	<u>939</u>
Impôts directs	<u>186</u>	<u>190</u>
<i>Sous-total engagements envers l'Etat</i>	<u>186</u>	<u>190</u>
INSS quote-part patronale	90	86
INPP	<u>99</u>	<u>68</u>
<i>Sous-total engagements envers les entreprises   publiques et semi-publiques</i>	<u>189</u>	<u>154</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées MN	<u>2 390</u>	<u>4 831</u>
<i>Sous-total engagements envers   les entreprises privées</i>	<u>2 390</u>	<u>4 831</u>
Fournisseurs ordinaires/ entreprises privées ME	34	587
Cautionnements à LT en ME reçus des entreprises privées	319	153
Fournisseurs ord./autres non-résidents en ME	<u>-</u>	<u>3 086</u>
<i>Sous-total engagements divers en ME</i>	<u>353</u>	<u>3 826</u>
	<u>4 054</u>	<u>10 020</u>

## 17. REGULARISATIONS ET SUSPENS

Cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts à payer sur les opérations bancaires	(a)	<u>437</u>	<u>293</u>
<i>Sous-total Régularisations</i>		<u>437</u>	<u>293</u>
<i>Créditeurs divers</i>			
Sommes exigibles en MN après encaissement		11	10
Opérations créditrices en attente		264	6
Sommes mises à disposition en MN	(b)	1 144	1 393
<i>Comptes passerelles</i>			
Encaissement/paiement BCC à régulariser	(c)	3 370	139
Correspondants hors-siège		-	30
Opérations créditrices en attente		<u>-</u>	<u>9</u>
<i>Sous-total Suspens</i>		<u>4 789</u>	<u>1 587</u>
		<u>5 226</u>	<u>1 880</u>

(a) Au 31 décembre 2010, ce poste comprend un montant de DTS 311.414 (DTS 207.701 au 31 décembre 2009) représentant les commissions à payer sur les allocations cumulatives nettes courues et non échues.

(b) Sommes mises à disposition en monnaie nationale.

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Sommes MAD clients en comptes		299	208
Sommes MAD clients occasionnels		<u>845</u>	<u>1 185</u>
		<u>1 144</u>	<u>1 393</u>

(c) Encaissements/paiements BCC à régulariser.

Ce poste comprend essentiellement un montant de CDF 908 millions (USD 997.407) représentant la double comptabilisation de la pénalité pour rapatriement tardif des recettes d'exportation infligée à une banque de la place. Elle a été annulée subséquemment au cours de l'exercice 2011.

## 18. PROVISIONS POUR CHARGES ET PERTES

Cette rubrique se décompose de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Provision pour amendes et pénalités	26 959	3 016
Provision pour indemnités de fin de carrière	<u>4 611</u>	<u>1 661</u>
	<u>31 570</u>	<u>4 677</u>

Au cours de l'exercice 2010, une provision pour amendes et pénalités a été constituée uniquement sur les procès judiciaires en cours pour lesquelles des condamnations étaient prononcées en défaveur de la Banque Centrale au premier degré.

## 19. FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque Centrale du Congo se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Capital (a)	-	-
Réserves générales	-	-
Réserve spéciale	43	43
Plus-values de réévaluation des immobilisations (b)	<u>119 821</u>	<u>109 819</u>
	<u>119 864</u>	<u>109 862</u>

### (a) Capital

Le capital de la Banque Centrale du Congo se chiffre à CDF 60.

### (b) Plus-values de réévaluation des immobilisations

La plus-value de réévaluation s'analyse de la manière suivante :

	<u>Montant</u>
Plus-value de réévaluation au 31 décembre 2009	109 819
Plus-value de réévaluation de 2010 des immobilisations incorporelles	39
Plus-value de réévaluation de 2010 des immobilisations corporelles	<u>9 963</u>
	<u>119 821</u>

## 20. COMPTES HORS-BILAN

Les comptes hors bilan sont subdivisés en deux grands postes, à savoir :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Billets et monnaies	(a) 1 921 448	1 281 742
Engagements donnés	(b) 136 026	57 172
Engagements reçus	(c) 56 597	85 624
Autres engagements internes MN	(d) <u>30</u>	<u>30</u>
	<u>2 114 101</u>	<u>1 424 568</u>

### (a) Billets et monnaies

Le poste des billets et monnaies retrace la situation des numéraires en monnaie nationale en rapport avec les billets créés, les envois de fonds, les encaisses, les retraits et versements ainsi que les billets détruits.

Il se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Billets de banque créés	(738 202)	(559 136)
Billets de banque détruits	95 413	70 904
Retraits/versements des fonds	<u>510 071</u>	<u>394 659</u>
	<u>(132 718)</u>	<u>(93 573)</u>

Le solde des billets et monnaies représente l'encaisse détenue par la Banque Centrale du Congo à la date de clôture.

Les billets de banque créés au cours de l'exercice se présentent comme suit :

<u>Coupures</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
500 CDF	500 837	389 717
500 CDFCOM	20 300	-
200 CDF	73 182	48 656
100 CDF	100 958	81 877
50 CDF	29 877	25 838
20 CDF	9 404	9 404
10 CDF	2 825	2 825
5 CDF	531	531
1 CDF	101	101
50 CC	122	122
20 CC	38	38
10 CC	19	19
5 CC	8	8
1 CC	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>738 202</u>	<u>559 136</u>

La création de la monnaie en 2010 est revêtue d'un caractère particulier avec la mise en circulation de la coupure de CDF 500 commémorative (500 CDFCOM) du cinquantenaire de l'indépendance de la République Démocratique du Congo.

L'évolution des destructions des billets de banque par coupure de l'exercice se présente de la manière suivante :

<u>Coupures</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
500 CDF	15 572	7 394
500 CDF COM	-	-
200 CDF	13 380	4 627
200 CDFM	-	-
100 CDF	47 543	41 721
50 CDF	12 320	10 790
20 CDF	5 321	5 120
20 CDFM	90	-
10 CDF	937	912
5 CDF	169	169
1 CDF	59	59
50 CC	73	73
20 CC	23	23
10 CC	11	11
5 CC	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>95 413</u>	<u>70 904</u>

### **Retraits/Versements**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Retrait/Versement billets banques agréées	(1 071 535)	(633 474)
Retrait/Versement billets Etat	1 009 643	634 933
Retrait/Versement billets BCC	(111 711)	(89 132)
Retrait/Versement billets autres tiers	505 997	304 655
Retrait/ver Migration juin 2007	<u>177 677</u>	<u>177 677</u>
	<u>510 071</u>	<u>394 659</u>

Ces comptes constituent le reflet des billets en circulation et résument les mouvements en paiement et en encaissement par contrepartie.

Le compte « Retraits/Versements billets BCC » intègre également les opérations pour compte de l'Armée et de la Police ainsi que des messageries financières.

### **Encaisses en monnaie nationale**

Les encaisses en monnaie nationale se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Caisse principale	116 583	91 769
Encaisses à détruire	<u>16 135</u>	<u>1 804</u>
	<u>132 718</u>	<u>93 573</u>

Au 31 décembre 2010, l'encaisse globale de la Banque Centrale du Congo ventilée par coupures et par entité se présente comme suit :

- Encaisses globales par coupure

<u>Coupures</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
CDFCOM 500	8 224	-
CDF 500	68 600	56 338
CDF 200	26 406	12 501
CDF 100	21 437	17 650
CDF 50	6 252	5 347
CDF 20	1 408	1 368
CDF 10	<u>391</u>	<u>369</u>
	<u>132 718</u>	<u>93 573</u>

- Encaisses globales par entité

<u>Entité</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Kinshasa	47 589	17 189
Bandundu	2 376	5 721
Kikwit	5 559	5 207
Inongo	1 230	642
Bukavu	6 300	4 458
Uvira	1 229	754
Goma	5 162	3 449
Beni	1 994	2 900
Burembo	1 177	1 692
Kananga	8 827	5 980
Ilebo	379	446
Tshikapa	993	1 947
Kindu	1 430	1 602
Kisangani	2 938	6 781
Buta	963	-
Bunia	2 906	1 980
Isiro	1 729	1 114
Lubumbashi	9 786	4 769
Kalemie	1 194	776
Kamina	417	1 071
Kasumbalesa	234	816
Kolwezi	855	937
Kongolo	2 461	726
Likasi	2 105	923
Matadi	748	1 753
Boma	1 718	2 353
Mbanza-Ngungu	583	57
Muanda	325	183
Mbandaka	6 959	5 353
Boende	1 127	764
Bumba	2 166	1 019
Gbadolite	1 512	384
Gemena	1 683	1 929
Zongo	954	555
Mbuji Mayi	3 703	6 531
Kabinda	189	264
Lodja	1 148	521
Mwene Ditu	<u>70</u>	<u>27</u>
	<u>132 718</u>	<u>93 573</u>

(b) Engagements donnés

Ces engagements se ventilent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôts colis en numéraires	444	444
Valeurs données en consignation en MN	<u>135 582</u>	<u>56 728</u>
	<u>136 026</u>	<u>57 172</u>

Les valeurs données en consignation en monnaie nationale sont constituées des billets de trésorerie et se ventilent, par maturité comme suit :

<u>Maturité</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
28 jours	30 469	5 000
7 jours	<u>105 113</u>	<u>51 728</u>
	<u>135 582</u>	<u>56 728</u>

(c) Engagements reçus

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Effets en monnaie nationale	<u>56 597</u>	<u>85 624</u>

Ce poste est constitué des effets déposés en nantissement par les banques agréées en couverture de leurs opérations de refinancement auprès de la Banque Centrale de USD 47.988.962 (C/V CDF 41.597.243.736) et de CDF 15 milliards.

La baisse constatée entre 2009 et 2010 traduit le recul des recours aux guichets de refinancement de la Banque Centrale du Congo au cours de l'année 2010.

(d) Engagements internes

Les engagements internes sont essentiellement constitués des dépôts billets pour collectionneurs.

## 21. PRODUITS D'EXPLOITATION MONETAIRE

Ils sont formés des rubriques suivantes :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Produits d'intérêts sur prêts à court terme	12 992	14 951
Produits d'intérêts sur facilités permanentes	1 269	3 642
Produits des commissions de notification des lignes sur facilités permanentes	490	321
Produits de change réalisés	29 539	14 711
Produits de dépôts	<u>-</u>	<u>1</u>
	<u>44 290</u>	<u>33 626</u>

Les opérations de marchés et d'avances ont permis à la Banque Centrale d'enregistrer des produits de CDF 14.751.

Les produits de change réalisés de CDF 29.539 millions sont la résultante des rachats des devises au Trésor de USD 757.196.528 (USD 588.710.149 en 2009) contre des ventes de USD 685.460.837 (USD 508.455.688 en 2009).

## 22. CHARGES D'EXPLOITATION MONÉTAIRES

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Charges et commissions sur titres émis à intérêts précomptés	(a)	<u>25 561</u>	<u>29 342</u>
<i>Sous-total opérations de marchés et d'avances</i>		<u>25 561</u>	<u>29 342</u>
Pertes réalisées sur les opérations de change	(b)	4 157	271
Charges de dépôt		-	8
Signes monétaires achetés et créés	(c)	20 392	19 646
Matières premières pour signes monétaires consommés	(d)	2 139	1 311
Charges relatives à la circulation fiduciaires	(e)	1 702	1 935
Autres charges liées à la circulation fiduciaires	(f)	<u>17 266</u>	<u>13 871</u>
<i>Sous-total des charges relatives aux signes monétaires</i>		<u>41 499</u>	<u>36 763</u>
		<u>71 217</u>	<u>66 384</u>

### (a) Charges et commissions sur titres émis à intérêts précomptés

Ce poste se rapporte aux intérêts payés sur les différentes souscriptions de billets de trésorerie au cours de l'exercice 2010.

### (b) Pertes réalisées sur les opérations de change

Ce poste comprend essentiellement un montant de CDF 3.708 millions représentant la perte de change dégagée en fin juin 2010 sur les factures du fournisseur Giesecke & Devrient.

### (c) Signes monétaires achetés et créés

Ce poste comprend les charges liées à l'importation et à la création de signes monétaires. Son solde est justifié par l'importation complémentaire des signes monétaires dans le but de satisfaire les besoins de l'économie nationale après l'abandon de l'option des émissions des billets à valeur faciale adaptée, de la production des billets commémoratifs du cinquantenaire de l'indépendance de la République Démocratique du Congo ainsi que des pièces commémoratives.

### (d) Matières premières pour signes monétaires consommés

Ce poste enregistre les charges liées à la consommation des matières premières lors de la production des signes monétaires.

(e) Charges relatives à la circulation fiduciaire

Ce compte enregistre essentiellement les frais de mission payés aux agents de la Banque pour le convoyage des fonds vers les agences de l'intérieur.

(f) Autres charges liées à la circulation fiduciaire

Ce compte enregistre essentiellement les frais de mission payés lors de la campagne de destruction des billets de banque sur toute l'étendue de la République en vue de décongestionner les chambres fortes des entités provinciales et d'assainir la circulation fiduciaire.

## 23. PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Commission sur les paiements du Trésor	(a)	28 072	18 010
Commissions sur les transferts des opérations de crédit		1 294	1 182
Commissions sur les autres transferts		227	193
Autres commissions		<u>343</u>	<u>354</u>
<i>Sous-total commissions perçues</i>		<u>29 936</u>	<u>19 739</u>
Intérêts sur les comptes consolidés du Trésor		-	16 492
Intérêts sur les comptes en ME	(b)	1 869	651
Autres intérêts	(c)	<u>2 256</u>	<u>2 881</u>
<i>Sous-total intérêts perçus</i>		<u>4 125</u>	<u>20 024</u>
Redevance de contrôle de change	(d)	21 246	12 440
Autres	(e)	<u>1 569</u>	<u>498</u>
<i>Sous-total Produits d'autres prestations bancaires</i>		<u>22 815</u>	<u>12 938</u>
		<u>56 876</u>	<u>52 701</u>

(a) Les commissions sur les paiements du Trésor comprennent essentiellement les commissions perçues sur les opérations de virement et transfert (CDF 18.556 millions) ainsi que les commissions sur les paiements en monnaies étrangères (CDF 8.139 millions).

(b) Les intérêts sur les comptes en monnaies étrangères comprennent principalement les intérêts perçus sur le Fonds Monétaire International de CDF 1.478 millions.

(c) Les autres intérêts comprennent essentiellement les intérêts sur les établissements de crédit d'un montant de CDF 2.189 millions.

(d) La redevance contrôle de change est perçue par les banques commerciales sur les opérations en monnaies étrangères du secteur privé avec l'étranger.

- (e) Les autres produits d'autres prestations bancaires comprennent principalement les produits des frais de contrôle bancaire de l'année 2010 d'un montant de CDF 1.053 millions représentant 0,5% de volume moyen des dépôts de la clientèle des banques commerciales.

## 24. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Commission sur les opérations bancaires	(a)	<u>8 580</u>	<u>6 936</u>
<i>Sous-total Commissions payées</i>		<u>8 580</u>	<u>6 936</u>
Intérêts sur les opérations avec le FMI	(b)	2 150	4 167
Intérêts sur les comptes nostro débiteurs	(c)	1 660	665
Autres intérêts payés		<u>361</u>	<u>3</u>
<i>Sous-total Intérêts payés</i>		<u>4 171</u>	<u>4 835</u>
Pertes des écarts entre marchés		<u>236</u>	<u>136</u>
<i>Sous-total Charges d'autres prestations bancaires</i>		<u>236</u>	<u>136</u>
		<u>12 987</u>	<u>11 907</u>

- (a) Les commissions sur les opérations bancaires comprennent les frais payés par la Banque Centrale du Congo aux correspondants bancaires sur les opérations de transferts et autres. Le taux de ces commissions est passé de 1,5% à 0,5% à partir du mois d'avril 2010.
- (b) Les intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International sont constitués des intérêts mensuels payés à cette institution ainsi que ceux relatifs au prêt FRPC.
- (c) Les intérêts sur les comptes nostro débiteurs incluent les frais payés aux correspondants locaux sur les opérations Swap de CDF 811 millions et les intérêts débiteurs sur les comptes ouverts auprès des correspondants de CDF 849 millions.

## 25. MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fournitures consommées	(a)	4 588	2 838
Matières consommables	(b)	4 460	3 412
Matières premières d'imprimerie consommées		<u>45</u>	<u>378</u>
		<u>9 093</u>	<u>6 628</u>

- (a) Les fournitures consommées portent essentiellement sur les pièces de rechange consommées (CDF 1.126 millions), les fournitures de production (CDF 846 millions) et les matériels et mobiliers (CDF 656 millions) dont la valeur d'acquisition est en deçà du seuil de capitalisation.
- (b) Les matières consommables comprennent principalement les factures de consommation d'eau et électricité (CDF 2.401 millions) et les diverses matières consommées (CDF 2.059 millions).

## 26. SERVICES CONSOMMES

Les services consommés se détaillent de la manière suivante :

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Entretiens et réparations machines	(a)	6 994	4 202
Autres achats services extérieurs	(b)	6 027	4 673
Loyers payés et charges locatives	(c)	3 872	1 770
Entretiens et réparations immeubles		2 990	1 805
Organismes d'études		2 734	3 043
Transports consommés		2 560	1 753
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1 728	331
Travaux à façon et sous-traitance		1 442	1 231
Frais d'hôtel et de restaurant		1 377	680
Entretiens et réparations agencements		1 587	452
Frais de postes et télécommunications		1 105	1 382
Autres		<u>910</u>	<u>2 122</u>
		<u>33 326</u>	<u>23 444</u>

- (a) Les entretiens et réparations machines se rapportent essentiellement aux frais de maintenance du parc informatique et de réparation des machines à compter les billets.
- (b) Les autres achats de services extérieurs comprennent les diverses prestations reçues des tiers notamment les frais de consultance, les honoraires des agences en douane pour le dédouanement des billets de banque et autres.
- (c) Les loyers et charges locatives comprennent essentiellement la location de la bande passante, le VSAT, des logiciels Microsoft et autres charges locatives liées aux bâtiments.

## 27. PRODUITS DIVERS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Ventes d'imprimés de sécurité et ordinaires	2 432	1 645
Production d'imprimés de sécurité et ordinaires vendue	1 023	953
Prestations de services	12	25
Ventes de publications	6	6
Produits vendus numismatiques	3	4
Production stockée	(224)	2 531
Autres	<u>-</u>	<u>2</u>
	<u>3 252</u>	<u>5 166</u>

## 28. REPRISES SUR PROVISIONS EXIGIBLES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Reprises sur provisions pour risques	3 023	2 355
Reprises provisions indemnités fin de carrière	<u>1 661</u>	<u>1 407</u>
	<u>4 684</u>	<u>3 762</u>

## 29. CHARGES DIVERSES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Frais d'administration et surveillance	7 388	2 109
Frais de mission et de protocole	4 945	3 586
Frais de direction	1 850	505
Frais de communication	1 368	808
Frais de fonctionnement	1 207	1 005
Frais de subsistance	927	694
Frais généraux	887	290
Prestations spéciales	812	710
Créances irrécouvrables	-	2 673
Frais d'enquête et judiciaires	445	1 457
Autres	<u>1 229</u>	<u>520</u>
	<u>21 058</u>	<u>14 357</u>

### 30. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Rémunération de base	22 114	15 740
Indemnités de logement	3 213	2 760
Prime de congé	2 895	2 050
Rentes du personnel passif	2 813	2 693
Soins médicaux	2 868	2 094
Prime d'encouragement	2 780	1 785
Indemnités de transport	1 859	1 278
Indemnités de fin de carrière	1 785	1 084
Produits pharmaceutiques	1 262	1 183
Prime de long service	917	1 001
Cotisations INSS	842	718
Cotisations INPP	797	583
Prime de fonction	701	697
Allocations familiales légales	625	53
Activités socio-culturelles	614	517
Subventions veuves et orphelins	607	417
Autres	<u>3 177</u>	<u>2 012</u>
	<u>49 869</u>	<u>36 665</u>

### 31. DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dotations aux provisions pour risques	(a)	26 959	3 016
Dotations aux provisions retraite du personnel	(b)	<u>4 611</u>	<u>1 661</u>
		<u>31 570</u>	<u>4 677</u>

(a) Les dotations aux provisions pour risques comprennent les provisions constituées par la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2010 pour différentes affaires en justice pour lesquelles la Banque a été condamnée.

(b) Les dotations aux provisions pour retraite du personnel se rapportent aux provisions pour indemnité fin de carrière à payer au personnel devant aller en retraite l'année suivante.

### 32. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dotations provisions pour dépréciations créances	98 142	8 717
Dotations aux amortissements sur autres matériels	3 660	2 121
Dotations aux amortissements sur matériels informatiques	2 388	2 201
Dotations aux amortissements sur immeubles	2 019	1 280
Dotations aux amortissements sur matériels et mobiliers	1 702	1 555
Dotations aux amortissements sur matériels roulant	<u>217</u>	<u>193</u>
	<u>108 128</u>	<u>16 067</u>

### 33. PRODUITS EXCEPTIONNELS ET HORS-EXPLOITATION

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Récupérations diverses	(a)	5 541	5 458
Frais sur opérations de crédits à décaissement		2 012	734
Frais administratifs		1 118	35
Autres prod contrôle opérat. de crédit et change		1 024	1 964
Dons et cotisations reçus		-	21 046
Excédents de caisses		201	37
Produits sur exercices antérieurs		191	1 237
Autres		<u>115</u>	<u>594</u>
		<u>10 202</u>	<u>31 105</u>

- (a) Les récupérations diverses comprennent essentiellement les différences de solde après réconciliation avec le fournisseur Giesecke & Devrient pour un montant de CDF 3.999 millions.

### 34. CHARGES EXCEPTIONNELLES ET HORS-EXPLOITATION

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Charges sur exercices antérieurs	(a)	3 374	3 694
Amendes et pénalités	(b)	1 114	426
Moins-value sur cession d'immobilisations		1 328	984
Mali des caisses		268	213
Autres		<u>18</u>	<u>13</u>
		<u>6 102</u>	<u>5 330</u>

- (a) Les charges sur exercices antérieurs sont constituées essentiellement de l'apurement d'un vieux crédit documentaire de CDF 594 millions (EUR 2.375.000), d'une mensualité du service de la dette de la BEAC de 2009 de CDF 404 millions (DTS 265.223), d'un double paiement effectué en juin 2007 à l'agence de Kikwit en faveur de l'Ordonnateur Délégué de CDF 183 millions et du virement à la Rawbank en faveur du Conseil Supérieur de Portefeuille d'un montant de CDF 171 millions relatif au règlement de la créance NBK et COBAC en liquidation.
- (b) Les amendes et pénalités comprennent les paiements relatifs aux condamnations en justice et à des actions transactionnelles convenues avec les tiers.

### 35. VARIATION DES ACTIFS A COURT TERME

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>Variation</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	3 934	63 091	(59 157)
Avoirs et créances divers	4 688	103 457	(98 769)
Régularisations et suspens	23 541	17 162	6 379
Autres actifs	<u>3 832</u>	<u>3 006</u>	<u>826</u>
	<u>35 995</u>	<u>186 716</u>	<u>(150 721)</u>

### 36. VARIATION DES PASSIFS A COURT TERME

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>Variation</u>
Dépôts en MN des résidents	762 060	190 101	571 959
Reprises des liquidités	135 582	56 728	78 854
Engagements en or et ME hors DTS	8 836	7 304	1 532
Régularisations et suspens	5 226	1 880	3 346
Engagements divers	4 054	10 020	(5 966)
Autres passifs	<u>76</u>	<u>39</u>	<u>37</u>
	<u>915 834</u>	<u>266 072</u>	<u>649 762</u>

### 37. REMBOURSEMENTS DES ENGAGEMENTS

Les remboursements des engagements s'analysent de la manière suivante :

	<u>2010</u>
	CDF
Prêt Facilité pour la réduction de la pauvreté	49 716
Engagement en DTS vis-à-vis de la BEAC	<u>5 717</u>
	<u>55 433</u>

### 38. ECART DE CONVERSION SUR LES ENGAGEMENTS EN DTS

L'écart de conversion réalisé sur les remboursements des engagements se détaille comme suit :

		<u>2010</u>
		CDF
Ecart sur le Prêt Facilité pour la réduction de la pauvreté	(a)	46 012
Ecart sur les engagements en DTS vis-à-vis de la BEAC	(b)	<u>178</u>
		<u>46 190</u>

(a) Ecart sur le Prêt Facilité pour la réduction de la pauvreté :

	<u>DTS</u>	<u>C/V CDF</u>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	510 199 665	719 352
Remboursement 2010	(37 130 944)	(49 716)
Allègement FMI	(312 741 814)	(421 399)
Divers	<u>49 493 000</u>	<u>-</u>
Solde au 31 décembre 2010	209 819 907	248 237
Montant actualisé au taux de clôture	<u>209 819 907</u>	<u>294 249</u>
Ecart de conversion réalisé	<u>-</u>	<u>(46 012)</u>

(b) Ecart sur les engagements en DTS vis-à-vis de la BEAC :

	<u>DTS</u>	<u>C/V CDF</u>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	7 815 134	11 019
Remboursement 2010	<u>(3 907 567)</u>	<u>(5 717)</u>
Solde au 31 décembre 2010	3 907 567	5 302
Montant actualisé au taux de clôture	<u>3 907 567</u>	<u>5 480</u>
Ecart de conversion réalisé	<u>-</u>	<u>(178)</u>

### **39. PASSIFS EVENTUELS**

39.1. La Banque Centrale du Congo estime que la provision pour affaires en justice constituée en fin d'exercice 2010 a été évaluée en tenant compte de toutes les condamnations au premier degré auprès des cours et tribunaux. Néanmoins, il existe des condamnations pour lesquelles la Banque Centrale n'est pas encore notifiée et pour lesquelles aucune provision n'a été enregistrée dans ses livres. Les réclamations qui pourraient en résulter ne seraient toutefois pas significatives.

39.2. La Direction de la Banque Centrale du Congo estime que les honoraires réclamés depuis le 16 avril 2009 par un cabinet-conseil n'ont pas été déterminés sur des bases fiables. Les négociations sont en cours en vue de la détermination d'un montant raisonnable. Le montant définitif des honoraires à payer par la Banque n'étant pas encore déterminé avec exactitude, aucune provision n'a été constituée dans les livres.

### **40. EVENEMENTS SUBSEQUENTS**

Au 10 février 2011, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Banque Centrale du Congo ont signé une convention de recapitalisation de la Banque Centrale suivant laquelle les pertes cumulées et l'écart de conversion au 31 décembre 2009 ainsi que les créances titrisées sont converties en un titre émis par l'Etat Congolais d'un montant de CDF 1.025 milliards porteur d'intérêts de CDF 8,3 milliards le mois pour l'année 2011.

Cette convention stipule également la dotation en capital de la Banque Centrale du Congo de l'ordre de CDF 213 milliards par la conversion de la plus-value de réévaluation sur les immobilisations.

\* \* \*  
\* \*  
\*

**AUTRES INFORMATIONS**

**ANNEXE 1 :**  
**EXECUTION DU PLAN DE TRESORERIE 2010**

## **EXECUTION DU PLAN DE TRESORERIE 2010**

### **1. Résultat de trésorerie**

L'exécution du Plan de Trésorerie de la Banque Centrale du Congo de l'exercice 2010 s'est soldée par un résultat de trésorerie négatif de CDF 108.311 millions résultant des encaissements de CDF 96.084 millions et des décaissements de CDF 204.395 millions, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Par rapport à la subvention attendue du Trésor de CDF 104.000 millions, il se dégage un écart négatif de CDF 4.311 millions.

Il y a lieu de noter que le déficit programmé à couvrir à due concurrence par la subvention attendue du Trésor a connu des évolutions en cours d'exercice. A la promulgation du budget de l'Etat, cette subvention était arrêtée à CDF 35.000 millions. Elle a été portée respectivement à CDF 75.000 millions au mois d'avril 2010 et à CDF 104.000 millions au mois d'octobre 2010 au terme des revues du programme économique du Gouvernement et consignée dans le Plan de trésorerie du Secteur Public convenu avec le FMI.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'exécution globale du Plan de Trésorerie de l'exercice 2010.

<b><u>Rubriques</u></b>	<b><u>Exécution</u></b>
<i>I. <u>Encaissements</u></i>	<u>96 084</u>
Ressources propres	105 937
Créances	(9 853)
<i>II. <u>Décaissements</u></i>	<u>204 395</u>
Dépenses de fonctionnement	106 420
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	86 301
Dépenses d'investissement	8 377
Débours à récupérer	(64)
Engagements	<u>(3 361)</u>
<i>III. <u>Résultat de trésorerie</u></i>	<u>(108 311)</u>
<i>IV. <u>Financement</u></i>	
Couverture/Subvention attendue	<u>104 000</u>
<i>V. <u>Ecart (III-IV)</u></i>	<u>(4 311)</u>

## 2. Encaissements

Les encaissements de l'exercice 2010 se sont établis à CDF 96.084 millions. Ils sont composés totalement des ressources provenant de l'exploitation de l'Institut d'Emission. Aucune subvention d'équilibre n'a été encaissée au courant de l'exercice contrairement aux prévisions.

Ces encaissements sont ventilés comme suit par ordre d'importance :

			<u>%</u>
Produits d'exploitation bancaire	59.611	soit	56
Produits d'exploitation monétaire	40.361	soit	38
Produits divers	3.476	soit	3
Produits exceptionnels	2.489	soit	2

## 3. Décaissements

Les décaissements se sont chiffrés à CDF 204.395 millions. Au 31 décembre 2010, ces décaissements sont ventilés comme suit :

			<u>%</u>
Dépenses courantes	106.420	soit	53
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	86.301	soit	43
Dépenses d'investissement	8.377	soit	4

L'analyse de l'exécution du Plan de Trésorerie de l'exercice 2010 montre que les ressources mobilisées de CDF 96.084 millions n'ont pas pu couvrir le fonctionnement de la Banque. Un gap de CDF 10.336 millions a été dégagé.

Pour exercer sa fonction d'Institut d'Emission, la Banque Centrale a supporté des coûts totalisant CDF 86.301 millions au titre des dépenses de politique monétaire et d'intérêt général. Ces coûts sont ventilés comme suit (en millions de CDF) :

			<u>%</u>
Charges relatives aux signes monétaires	46.658	soit	54
Charges et Intérêts BTR	25.561	soit	30
Autres charges d'intérêt public	14.082	soit	16

Au 31 décembre 2010, les dépenses d'investissement se sont élevées à CDF 8.377 millions se répartissant principalement en CDF 4.133 millions pour la modernisation de l'Institut d'Emission et CDF 4.244 millions pour les acquisitions des équipements et la réhabilitation des immeubles administratifs.

**ANNEXE 2 :**  
**TABLEAU DE PROVISIONS**

## STOCKS ET PROVISIONS CORRESPONDANT AU 31/12/2010

<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	
<i>Stocks au 31 décembre 2010</i>			<i>Provisions au 31 décembre 2010</i>			
<i>Provisions pour dépréciations</i>						
4644010200	Clients non-bancaires dout. MN	17 775 469	4811000000	Provisions dépréc. clients non-bancaires dout.	17 775 469	100%
4647000000	Découvert cptes courants CADECO	38 550 691	4813010000	Provisions cptes courants bques en liquidation	38 550 691	100%
4647000000	Découvert cptes courants ATB	229 016	4813010000	Provisions cptes courants bques en liquidation	229 016	100%
4647000000	Découvert cptes courants BCD	333 314 909	4813010000	Provisions cptes courants bques en liquidation	333 314 909	100%
4647000000	Découvert cptes courants BANCOR	5 918 976	4813010000	Provisions cptes courants bques en liquidation	5 918 576	100%
4646000000	Débours à récupérer bques/liquidation	3 133 443 512	4813000000	Provisions débours à Récupérer bques/liquidation	1 566 721 756	50%
4645000000	Contentieux Juridique	104 056 910	4812000000	Provisions s/Contentieux Juridique	104 056 910	100%
4648000000	Intérêts à recev. Clients bancaires	16 563 429 306	4816000000	Provisions dépréc. Clients bancaires	16 563 429 306	100%
4221000000	Contentieux Personnel	2 553 305 349	4817000000	Provisions dépréc. contentieux Personnel	2 399 707 000	DRH
2721000000	Prêt spécial	22 000 000 000	2827010000	Provisions dépréc. prêts spéc. MT bques agréées	22 000 000 000	100%
3611000000	Prêt à CT	16 006 254 896	3811000000	Provisions dépréc. prêts à CT banques agréées	16 006 254 896	100%
3612000000	Facilités permanentes	21 426 701 834	3812000000	Provisions dépréc. Facilités permanentes	21 426 701 834	100%
5631020200	Compte RME Banque Congolaise	8 535 921 869	5812020000	Provisions dépréc. avoirs en ME	8 535 921 869	100%
5633010100	Avances US à la Banque Congolaise	11 755 525 690	5812000000	Provisions dépréc. créances en ME	11 755 525 690	100%
5633010200	Devises à recevoir de la Banque Congolaise	<u>5 948 341 750</u>	5812010000	Provisions dépréc. devises à recevoir	<u>5 948 341 750</u>	100%
<b>Sous total</b>		<b><u>108 422 770 177</u></b>			<b><u>106 702 449 672</u></b>	
	<i>Provisions pour charges et pertes</i>		1812000000	Provision Amendes & Pénalités	26 956 778 524	Jurid.
			1821000000	Provision Indemnités Fin Carrières	4 192 083 228	DRH
			1821000000	Provision Indemnités Fin Carrières Impôts	<u>419 208 323</u>	DRH
<b>Sous total</b>					<b><u>31 568 070 075</u></b>	
<b>Total général</b>					<b><u>138 270 519 747</u></b>	

**ANNEXE 3 :**

**STRUCTURE FINANCIERE DE LA BANQUE CENTRALE**

## STRUCTURE FINANCIERE DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO

La structure financière de la BCC pour les exercices 2010 et 2009 se présente comme suit :

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>Variation</u></b>
1. <u>Avoirs en ME</u>	<u>1 194 804</u>	<u>46</u>	<u>908 364</u>	<u>41</u>	<u>286 440</u>
<u>Actifs non rémunérés</u>	<u>15 344</u>	<u>1</u>	<u>15 871</u>	<u>1</u>	<u>(527)</u>
Encaisses en ME	<u>15 344</u>	<u>-</u>	<u>15 871</u>	<u>-</u>	<u>(527)</u>
<u>Actifs rémunérés</u>	<u>1 179 460</u>	<u>45</u>	<u>892 493</u>	<u>40</u>	<u>286 967</u>
Avoirs en ME hors DTS	684 141	-	341 549	-	342 592
Avoirs en DTS	<u>495 319</u>	<u>-</u>	<u>550 944</u>	<u>-</u>	<u>(55 625)</u>
2. <u>Avoirs en MN</u>	<u>1 404 097</u>	<u>54</u>	<u>1 322 997</u>	<u>59</u>	<u>81 100</u>
<u>Actifs non rémunérés</u>	<u>1 400 163</u>	<u>54</u>	<u>1 158 792</u>	<u>52</u>	<u>241 371</u>
Créance titrisée	532 061	-	532 061	-	-
Immobilisées	117 830	-	110 464	-	7 366
Ecart de conversion net	395 008	-	394 297	-	711
Pertes d'exploitation des exercices antérieurs	99 417	-	42 926	-	56 491
Résultat de l'exercice	223 786	-	56 490	-	167 296
Avoirs et créances divers	32 061	-	22 554	-	9 507
<u>Actifs rémunérés</u>	<u>3 934</u>	<u>2</u>	<u>164 205</u>	<u>7</u>	<u>(160 271)</u>
Avances au trésor	-	-	101 114	-	(101 114)
Concours aux établissements de crédit	<u>3 934</u>	<u>-</u>	<u>63 091</u>	<u>-</u>	<u>(59 157)</u>
	<u>2 598 901</u>	<u>100</u>	<u>2 231 361</u>	<u>100</u>	<u>367 540</u>

<b><u>PASSIF</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>31/12/2009</u></b>	<b><u>%</u></b>	<b><u>Variation</u></b>
1. <u>Engagements en ME</u>	<u>1 030 398</u>	<u>40</u>	<u>1 463 395</u>	<u>66</u>	<u>(432 997)</u>
<u>Passifs non rémunérés</u>	<u>8 836</u>	<u>1</u>	<u>7 304</u>	<u>1</u>	<u>1 532</u>
ME hors DTS	<u>8 836</u>	<u>-</u>	<u>7 304</u>	<u>-</u>	<u>1 532</u>
<u>Passifs rémunérés</u>	<u>1 021 562</u>	<u>39</u>	<u>1 456 091</u>	<u>65</u>	<u>(434 529)</u>
Engagements en DTS	<u>1 021 562</u>	<u>-</u>	<u>1 456 091</u>	<u>-</u>	<u>(434 529)</u>
2. <u>Engagements en MN</u>	<u>1 571 583</u>	<u>60</u>	<u>767 966</u>	<u>34</u>	<u>800 537</u>
<u>Passifs non rémunérés</u>	<u>1 436 001</u>	<u>55</u>	<u>711 238</u>	<u>32</u>	<u>721 683</u>
Monnaie en circulation	510 071	-	394 659	-	115 412
Dépôts en MN des résidents	761 978	-	190 018	-	571 960
Dépôts en MN des non résidents	82	-	83	-	(1)
Engagements et autres passif divers	40 926	-	16 615	-	24 311
Fonds propres	119 864	-	109 863	-	10 001
<u>Passifs rémunérés</u>	<u>135 582</u>	<u>5</u>	<u>56 728</u>	<u>3</u>	<u>78 854</u>
Reprise de liquidité	<u>135 582</u>	<u>-</u>	<u>56 728</u>	<u>-</u>	<u>78 854</u>
	<u>2 598 901</u>	<u>100</u>	<u>2 231 361</u>	<u>100</u>	<u>367 540</u>

La structure financière de la Banque Centrale en 2010 est caractérisée par :

- Les passifs non rémunérés en monnaie nationale qui constituent 55% du bilan contre 54 % des actifs non rémunérés en monnaie nationale ;
- Les actifs rémunérés en monnaies étrangères représentent 45% contre 39% des passifs rémunérés en monnaies étrangères.

Cependant, malgré l'accroissement des actifs rentables de la Banque Centrale du Congo à fin 2010 par rapport aux passifs rémunérés, les frais financiers supportés par la Banque sont supérieurs aux produits financiers dans la proportion de 1 à 5, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<u>Produits financiers</u>	<u>2 289</u>	<u>916</u>
Intérêts sur comptes en ME	<u>2 289</u>	<u>916</u>
<u>Frais financiers</u>	<u>12 390</u>	<u>11 768</u>
Commissions payées	8 580	6 936
Intérêts sur les opérations avec le FMI	2 150	4 167
Intérêts sur les comptes nostros	1 660	665